

Le Tramway T10 Antony-Clamart est déclaré d'Utilité Publique

Le STIF, la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine se félicitent de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de Tramway T10 délivrée par le Préfet des Hauts-de-Seine (arrêté du 11 octobre 2016).

Cette nouvelle étape, déterminante, va permettre de lancer les dernières études détaillées afin de préparer les travaux et d'acheter les terrains nécessaires au projet.

DES ETAPES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée fin 2015, lors de laquelle le public a pu s'exprimer sur le projet, la commission d'enquête a rendu un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet Tramway T10. La commission d'enquête a également rendu un avis favorable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'enquête parcellaire.

ET ENSUITE?

Actuellement, les maîtres d'ouvrage, le STIF et le Département des Hauts de Seine réalisent les études dites « d'avant-projet » : celles-ci permettent d'affiner les caractéristiques techniques du projet (implantation précise de la plateforme du tramway, des chaussées, des pistes cyclables, des trottoirs...). Elles intègrent également les réserves et recommandations formulées par la Commission d'enquête. Les premiers travaux, pour préparer la déviation des réseaux souterrains (gaz, électricité, eau, etc), sont prévus dès 2017.

LE PROJET DE TRAMWAY T10

Rapide et fiable, le Tramway T10 permettra de relier La Croix-de-Berny (Antony) à la Place du Garde (Clamart) en seulement 25 minutes. Il traversera les communes d'Antony, de Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Clamart, desservant ainsi de nombreux équipements et projets urbains. Il offrira des correspondances avec les autres modes de transport : le TVM et le RER B à la Croix-de-Berny, le Tram 6 au niveau de l'hôpital Bécclère, et de nombreuses lignes de bus.

Au-delà du Tramway T10, c'est aussi l'occasion de réorganiser l'espace public de façade à façade autour de la ligne et de rééquilibrer la place laissée à chaque usager afin de favoriser une circulation plus apaisée.

Les itinéraires des modes actifs seront améliorés. Les cycles disposeront ainsi de bandes ou de pistes dédiées qui assureront une liaison continue sur la totalité du tracé. Les cheminements piétons seront conformes à la réglementation en termes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Les maîtres d'ouvrage ont ainsi l'ambition de réaliser un aménagement de qualité, qui facilitera la mobilité et améliorera le cadre de vie des habitants et des salariés.



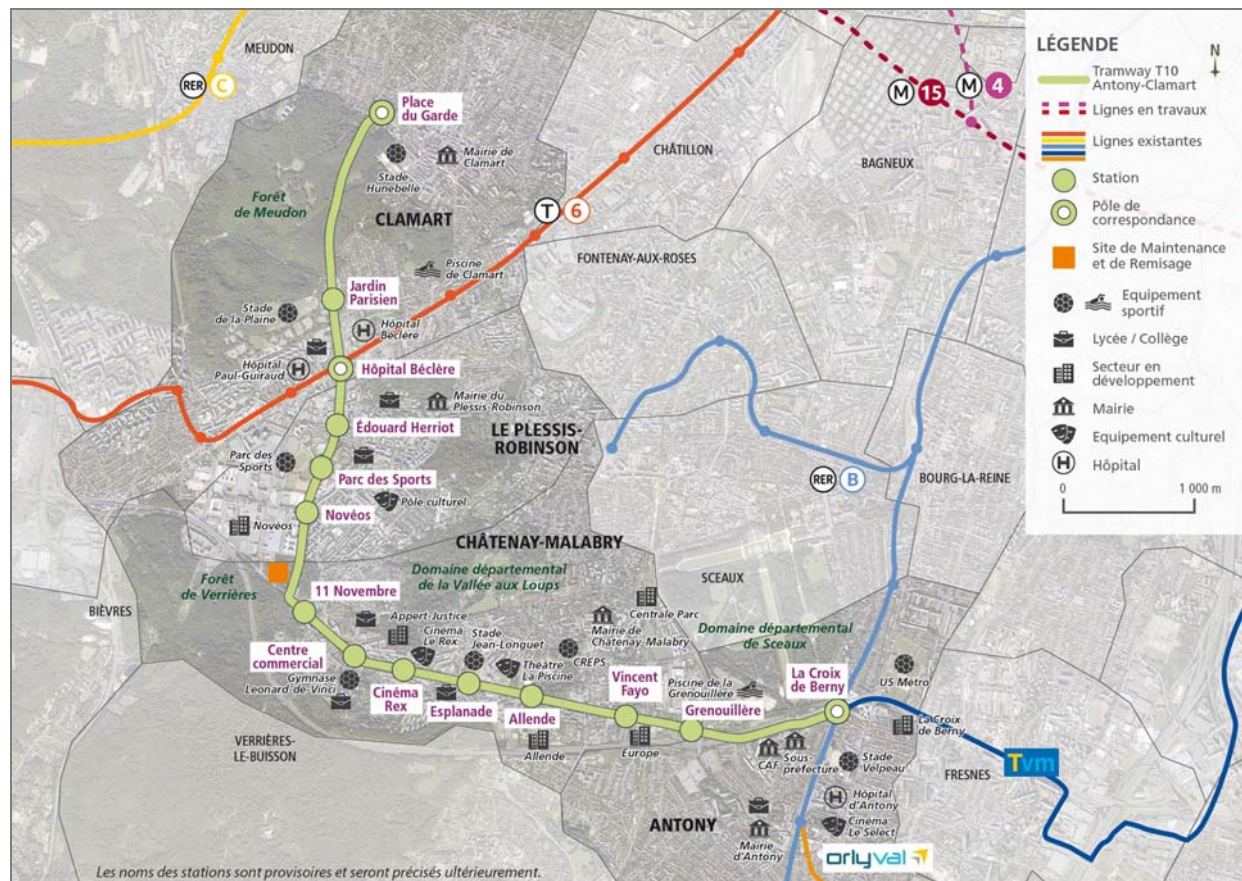
Antony • Châtenay-Malabry • Le Plessis-Robinson • Clamart

Pour plus d'informations : www.tramway-t10.fr

En consultation :

Le [rapport](#) et l'[avis](#) de la commission d'enquête

[La Déclaration de projet](#), document qui formalise les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage



CONTACTS PRESSE

STIF

Sébastien Mabile
01 47 53 28 42
sebastien.mabile@stif.info

Région Ile-de-France

William Beuve-Mery
01 53 85 66 50
william.beuve-mery@iledefrance.fr

Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Amélie Chabuet
01 47 29 35 78
achabuet@hauts-de-seine.fr